

RÉSOLUTIONS pour tenir lieu de confirmation d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation « **LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL** », en date du 27 juin 2014.

MM. Marcel Alexander
Michel Demers
Raymond Talbot
Daniel Hébert
Mme Aline Dib

Étant tous les administrateurs de la Corporation.

États financiers au 31 décembre 2013

Le président constate qu'un exemplaire du projet des états financiers produits par les auditeurs de la Corporation pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2013 fut préalablement transmis à chaque administrateur.

Il appert que ledit projet préparé par le cabinet de comptables Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. devra, selon les règles applicables aux organismes à but non lucratif, porter la date de son approbation par le conseil d'administration.

Les administrateurs de la Corporation examinent les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 en vue de leur approbation et d'une communication à l'attention de l'assemblée générale extraordinaire des membres de la Corporation.

Résolution
2014-06-27/001

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

QUE soient approuvés les états financiers de la Corporation pour la période se terminant le 31 décembre 2013; et

Résolution
2014-06-27/002

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

QUE la teneur desdits états financiers de 2013 soit communiquée aux membres de la Corporation dans le cadre de la prochaine assemblée générale extraordinaire des membres.


COPIE DES RÉSOLUTIONS

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :


De conserver dans le Livre de la Corporation, conformément aux articles 224 et 89.3 de la *Loi sur les compagnies*, une copie des résolutions reproduites ci-dessus, une fois signées par tous les administrateurs.

DÉCLARATION D'ADOPTION

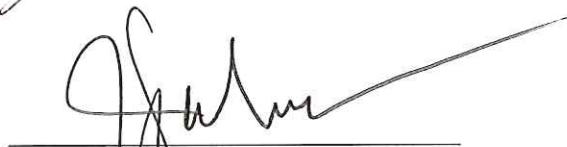
Nous, soussignés, étant tous les administrateurs de la Corporation habiles à voter sur les résolutions susmentionnées lors d'une réunion du conseil d'administration, adoptons les résolutions susmentionnées et conformément aux dispositions de la *Loi sur les compagnies*, apposons nos signatures aux présentes afin de conférer à ces résolutions la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours d'une réunion du conseil d'administration.



MARCEL ALEXANDER




MICHEL DEMERS



RAYMOND TALBOT



ALINE DIB



DANIEL HÉBERT